

CTMESR du 4 octobre 2022

1) secrétaire adjoint et PV (+ déclarations liminaires)

Désignation secrétaire adjoint :

Déclarations liminaires.

SNPTES, CGT, CFDT au delà de la sobriété.

FSU. de juillet à décembre augmentation du point d'indice pas financé. Part de la recherche publique dans le PIB va encore baissé.

Plan de requalification que très partiellement couvert. Ni biblio, ni aenes et pas l'ensemble des ITRF, pas ceux des CROUS.

Mise en œuvre de la mensualisation des vacataires. Comme cgt l'a dit, date du C3 repoussée. Que devient les 9/12 du budget ?

UNSA. Baisser la température des locaux. PRE, gel de postes de titulaires.

FO. période des élections professionnelles. On retrouve parfois les mêmes problèmes. On souhaite que la DGRH donne des réponses précises.

Situation générale. Souhaite faire remonter inquiétude. Effectifs grandissants des étudiants. Pb des budgets. Augmentation énergie, l'augmentation des 3,5 %.

injonction contradictoire de la part du ministère. Il ne faut pas de gels de postes.

Arbitrage budgétaire dans les établissements. Aggravation de leur conditions de travail.

Personnels fatigués.

Dégradation du dialogue social. Dans EPE, baisse du point des représentants du personnels.

La ministre dit il faut redonner confiance. Mais on ne voit pas les éléments

SUD. Inacceptable non financement des 3,5 %.. 90 M pour le CNRS.

Réponse du DGRH. On fera un CR à la ministre. Plan de sobriété énergétique. La SG du ministère en charge mise en place. Ministre : suite Strasbourg, opposé au distanciel. Elle va regarder la situation particulière de certaines universités en difficulté.

Comité de suivi élargi autour du 14/11.

ITRF dans équipe de recherche. Filière administrative. Au titre convergence, on a notifié des crédits pour revaloriser filière administrative. Mais je sais comment ça peut être utilisé par certains présidents. Difficulté de recrutement de biatss.

Madame Frayon.

Revalo indemnitaire PRAG-PRCE.

Question de benoit Teste. Dir cab de Pap Ndye mentionnait réflexion sur -3,+3 et les enseignants qui peuvent enseigner dans les 2.

Dépense pour 2023 liée au point d'indice, augmentation prise en compte.

Sur les élections prof. J'entends M. Gay. Moi je découvre. Prêt à donner des instructions.

Pierre Coural. Mensualisation des vacataires, art. 11 de la LPR. En cours de mise en œuvre. Note DGRH du 4 juillet. Plusieurs dizaines de pages pour avoir paiement. Les universités vont devoir évoluer.

Sur la question du C3. Modifié pour réduire plusieurs situations. 2 types d'accès au C3 : septembre et janvier. Cette situation . On recale tout le monde en octobre.

CGT. Somme versée en année pleine.

P. Coural. On a mis tout les moyens sur le C3. Comme le C2 va se mettre en place, on ne pourra pas faire le même effort.

Heureusement qu'on a la LPR.

Frayon. Décret fusion IR.

Herlicoviez. On attend toujours retour guichet unique.

CGT. 3 avis à soumettre au CT.

1^{er} avis, tous (12) pour sauf 3 NPPV de la CFDT.

2^{ème} avis, tous pour sauf 3 NPPV de la CFDT.

Adoption du PV du 14 décembre 2020

SUD. Il manque la fin de la réunion.

Report du vote.

2) Projets de textes

Décision OSTIC élections prof

Vote contre de FO, même raison qu'en juillet 2018 :

Nous allons voter à nouveau contre, notamment parce qu'on ne voit pas pourquoi on suspend sur une si longue période les droits existants. Par ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi il n'y aurait pas des mécanismes équivalents hors période électorale pour qu'on puisse s'adresser nationalement à l'ensemble du personnel. Pourquoi un dispositif d'exception, alors que le reste du temps si on a une personne dans l'établissement, impossible de s'adresser aux personnels.

Administration : équité... c'est pourquoi spécifique.

25 octobre, webinaire sur communication OSTIC.

Vote : pour snptes, cgt, Cfdt, fsu, unsa, contre fo, sud.

Décret CPE

Explication de vote FO. 1) Alignement sur le renouvellement général. FO contre loi de 2010.

2) Cas de fusion, réorganisation. Maintien de la CPE. Trop de pouvoir aux chefs d'établissement, autonomie.

3) Vote électronique : contre.

=> Vote contre de FO.

CGT. Contre.

CFDT.

Vote : SNPTES, UNSA : pour ; contre CGT, FO ; abstention cfdt, fsu, sud (5 pour, 6 abst, 4 contre).

Annexe 4 de l'Arrêté cartographie CSA et FSSCT.

La modif de l'annexe c'est d'anticiper la fusion des DR du siège et Normandie du CNRS.

L'amendement CGT c'est de revenir à la rédaction initiale.

Position FO :Vote pour l'amendement de la CGT : FO contre la fusion des DR siège et Normandie. Dans tous les cas contre (comme au CTMESR du 5 avril), encore plus si amendement pas accepté. sur la question diverse CGT, totalement d'accord avec eux.

Isabelle Longin, DR Paris Michel-Ange. 2 AG qui ont rassemblé les agents des 2 délégations. Définition de l'organigramme de la délégation Paris-Normandie. Organigramme cible arrêté, certains parties déjà appliquées suite départs dans certains services.

Poste de responsable de site.

En ce qui concerne le dialogue social. 6 réunions avec les OS.

CRHSCT commun aux 2 DR.

Niveau d'ETPT, taille de la DR17 qui empêche d'assurer la bonne séparation des pouvoirs. Forte charge de travail...

CGT. Sur la forme et le fond.

Sur la forme.

Sur le fond. Indépendamment. Qu'il y ait 2 formations spécialisées qu'il y ait ou non fusion.

E. Dossios, DGRHA. C'est pas la première fois qu'on anticipe dans les textes.

SUD. Chizé, loin de sa délégation.

Vote amendement CGT : Pour unanimité.

Vote : unanimité contre.

Avis CGT.

3) Points d'information

Bilan des plans d'action pour l'égalité prof. entre les F et les H dans l'ESR (incluant lutte contre VSS)

SNPTES-UNSA.

CGT.

FSU. Autosatisfaction.

UNSA.

Présentation, Agnes Varnat, directrice de projet.

On est dans le bilan du PNA qui couvre les 3 secteurs (J&S, EN, ESR).

SUD. Cite cas où l'administration ne fait rien.

FO. Bien évidemment sujet important, d'après ce qu'on vient d'entendre, tous les représentants syndicaux sont d'accord avec ça. Sur les moyens FO Rejoint le SNPTES contre l'utilisation d'appel d'offre. D'autres l'ont déjà dit, il faut des moyens pérennes, notamment pour les services de santé, les CHSCT, etc.

Plan d'Action, parle notamment mieux faire connaître leurs droits aux agents.

FO voudrait d'abord que les droits des personnels, notamment pour le congé paternité, soit respecté dans les circulaires ministérielles.

Pas de réponse sur le non respect des droits à congé lorsqu'on a déjà fait son service dans la circulaire du 30 avril 2012.. Se pose en cas de congé paternité.

Lutte contre les VSS.

Contre la mise en place de cellules sur les VSS qui court-circuitent le CHSCT notamment lors d'enquêtes qui leur échappent totalement.

Les conséquences, c'est souvent la fin de la présomption d'innocence et de trop nombreuses procédures menées exclusivement à charge. Attention à la politique du chiffre pour montrer qu'on lutte contre les VSS. Ou alors c'est le contraire, on protège, comme dans le cas indiqué par SUD, suivant la politique du président.

Il faut tirer les leçons des jugements du CNESER disciplinaire. Décision du 6/07. publié dans BO 35 du 22 septembre.

2 collègues relaxés, PRAG. interdiction définitive d'exercer dans l'ES. Arts plastiques de Toulouse 2.

Nous sommes actuellement sollicités par des collègues, sur des cas très similaires. Arrêter les dégâts, il faut mesurer les conséquences pour les collègues qui lorsqu'ils reviennent ils sont détruits. Commencer par expliquer aux président d'université de ne pas instrumentaliser la section disciplinaire de leur établissement pour leur politique, pour faire bien par rapport à la lutte contre les VSS, que la présomption d'innocence existe encore.

P. Coural. Multiplication des référents.

SNPTES. Rôle prépondérant des représentants du personnel.

P. Coural. En formation disciplinaire, les victimes peuvent se faire accompagner.